



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
 INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire
 ൯൯൯൯൯൯

Séance du **Jeu**di 17 Novembre 2022

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 47
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 4
 Nombre de membres absents : 3

Date de convocation :
10 novembre 2022

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

29 NOV. 2022
 et affichage le :
 29 NOV. 2022

7 - Finances Locales
 7.10 - Divers

L'an 2022, le 17 novembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 10 novembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 10 novembre 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Objet : Rattrapage d'Amortissements – Correction sur exercices antérieurs

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT	X				
Mme Nathalie BOUILLARD	X				
Mme Catherine CAILLY	X				
M. Pascal DALIGAULT	X				
M. Sylvain DELANGE	X				
Mme Valérie DESQUESNE	X				
M. Jean ELISABETH	X				
Mme Najat LEMERAY			Mme Catherine CAILLY		
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	X				
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER	X				
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	X				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET			Mme Catherine GARNIER		
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT			Mme Emilie HERVY		
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON-VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY	X				
M. Georges RAVENEL				Mme Coraline BRISON-VALOGNES	
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE			M. Denis JOUAULT		
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	X				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN					X
Mme Natacha MASSIEU					X
Mme Sandrine SAMSON					X
Mme Cyndi THOMAS					X
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU	X				
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU	X				
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER	X				
Mme Sabrina SCOLA	X				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ	X				
M. Lucien BAZIN				Mme Annie ROSSI	
Mme Marie-Ange CORDIER					X
M. Serge COUASNON				M. Pascal MARTIN	
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS					X
Mme Catherine MADELAINE	X				
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X			Mme Marie-Noëlle BALLÉ	
M. Régis PICOT					
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				
TOTAL	46	1	7	4	3
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			47		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*			54		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Suite à la création de l'Intercom de la Vire au Noireau au 1^{er} janvier 2017, il a été nécessaire d'intégrer les biens des autres collectivités dans l'inventaire de l'Intercom.

a) Budget Principal

Il a été constaté à ce stade des anomalies sur le compte 281318. En effet, les amortissements des biens acquis ont été réalisés par erreur. Par conséquent, dans le cadre de la nécessaire fiabilisation des actifs et de l'amélioration de la qualité comptable, il convient de corriger ces écritures.

Régularisation écritures du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021 :

Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement qu'il convient de corriger, car elle relève d'une **opération d'ordre non budgétaire**. Le compte 281318, (dotations aux amortissements) est débité par le crédit du compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés). Ces écritures seront modifiées en collaboration avec la Trésorerie :

N° inventaire	Désignation	Valeur initiale	Date d'entrée	Début d'amortissement	Durée	Montant à amortir	Amortissements réalisés en 2020 et à annuler
2019 CONDE 5003	TRAVAUX DE PEINTURE ET REVETEMENT SOL CABINET GYNECOLOGIE INV 2019 CONDE 5003	3 684,58 €	02/07/2019	01/01/2020	15	3 684,58 €	246,00 €
2019 CONDE 5008	CREATION BUREAU DANS ZONE ATTENTE POLE DE SANTE INV 2019 CONDE 5008 AM 15 ANS	4 858,92 €	20/12/2018	01/01/2020	15	4 858,92 €	324,00 €
2019 CONDE 5011	TX MODIFICATION INSTALLATION ELECTRIQUE CREATION CABINET GYNECOLOGIE INV 2019 C	1 679,00 €	13/12/2019	01/01/2020	15	1 679,00 €	111,93 €
2019 CONDE 5011/2	TX REBOUCHAGE BETON FOSSE ET DOUCHE ANCIEN KINE POUR CABINET GYNECO	3 739,50 €	19/08/2019	01/01/2020	15	3 739,50 €	249,30 €
							931,23 €

N° d'inventaire	Désignation	Valeur initiale	Début d'amortissement	Durée	Amortissements réalisés en 2020
2020-21318-PSLA CONDE	PSLA CONDE	13 962,00 €	01/01/2020	15	931,23

Débit du Compte 281318 931.23 €

Soit un total au crédit du 1068 931.23 €

Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens Généraux/Personnel » réunie le 11 octobre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir valider ces corrections et d'autoriser le comptable public à effectuer les opérations en débit et crédit sur les comptes de bilan 281318 et 1068 pour un montant de 931.23 €.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	54	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

b) Budget annexe Ateliers Relais

Il a été constaté à ce stade des anomalies sur plusieurs comptes (2138, 21732, 21751). En effet, les amortissements des biens acquis n'ont pas été réalisés. Par conséquent, dans le cadre de la nécessaire fiabilisation des actifs et de l'amélioration de la qualité comptable, il convient de corriger ces écritures.

Régularisation écritures du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2021 :

Cette correction est sans impact sur les résultats de la section de fonctionnement et d'investissement qu'il convient de corriger, car elle relève d'une **opération d'ordre non budgétaire**. Les comptes 28138, 281732, 281751 (dotations aux amortissements) sont crédités par le débit du compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) dans la limite de son solde créditeur cumulé du compte de gestion (pour mémoire le solde de ce compte à fin 2021 est de 5 985 004.80 €). L'état d'actif a donc été revu pour les biens amortissables en collaboration avec la Trésorerie et les plans d'amortissements recalculés.

Le montant s'élève à 1 491 546.81 € et réparti comme tel :

<u>Recettes d'investissement :</u>	
Compte 28138	1 323 847.98 €
Compte 281732	120 530.47 €
Compte 281751	47 168.36 €
Soit un total au débit du 1068	1 491 546.81 €

En outre, il est également nécessaire pour l'Intercom de la Vire au Noireau d'appliquer son plan d'amortissement pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.

Par conséquent il s'agit là d'opérations d'ordres budgétaires qui nécessitent une décision modificative pour inscrire les crédits au budget des Ateliers Relais.

<u>Dépenses de fonctionnement :</u>	
Compte 6811	281 591.15 €
<u>Recettes d'investissement :</u>	
Compte 28138	248 051.39 €
Compte 281732	24 106.09 €
Compte 281751	9 433.67 €

Suivant les avis favorables de la commission « Finances/Moyens Généraux/Personnel » réunie le 11 octobre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 17 octobre 2022, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir valider ces corrections, d'autoriser le comptable public à effectuer un prélèvement sur le compte 1068 du au budget annexe « Ateliers Relais » d'un montant de 1 491 546.81 € par opération d'ordre non budgétaire et voter la décision modificative afin de régulariser les amortissements sur l'exercice 2022.

VOTE					
Vote ordinaire à main levée :					
Pour :	54	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
 Mme Annick ALLAIN



Le Président,
 M. Marc ANDREU SABATER





